

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2026

16 octobre 2009

SOMMAIRE

Advans S.A., SICAR	97220	HPMC2 S.à r.l.	97235
AEIF LH Sub 02 S.à r.l.	97225	HSBC International Select Fund	97238
AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	97239	Interprogramme S.A.	97236
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	97238	Knightlights Property S.A.	97234
AEIF LH Sub 09 S.à r.l.	97238	LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.	97223
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	97225	Le Petit Théâtre	97248
Angor International S.A.	97237	LIPP 1 S.à r.l.	97235
Aria Structured Investments S.à r.l.	97236	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	97236
Arup (Luxembourg) S.à r.l.	97239	Luxembourg Liquidation Services S.à r.l.	97232
Axsol Group S.A.	97235	M & C Digital Services S.A.	97225
Barclays Capital Equity Luxembourg SI- CAV SIF S.à r.l.	97203	MHM Associates Group S.C.S.	97202
BBEIF LH Sub 02 S.à r.l.	97225	Milleland Holding S.A.	97222
BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.	97239	OX Resto Concepts S.à r.l.	97232
BBEIF LH Sub 06 S.à r.l.	97238	Pattison S.à r.l.	97219
BBEIF LH Sub 09 S.à r.l.	97238	Pesa Transports S.à r.l.	97246
BBEIF LH Sub 10 S.à r.l.	97225	Piccat Investments S.à r.l.	97247
Bertrand & Co S.A.	97224	Recylux Transports S.à r.l.	97245
Brevik Capital S.A.	97202	Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.	97233
Café Reichel S. à r.l.	97220	Rothsay	97224
Candle LuxCo S.à r.l.	97248	Saveurs S.à r.l.	97235
D-R Luxembourg Holding 1	97246	SI PO LE MOS S.A.	97247
ECPROD S.A.	97225	Sonterra Finance S.à r.l.	97236
EPI NU	97223	Stin Group S.A.	97246
Fender SA	97224	Tabor Funding S.à r.l.	97203
FHR Finance Luxembourg S.à r.l.	97226	TSA Mexican Funds S.à r.l.	97238
Fizz Beverage S.à r.l.	97248	Turinu S.à r.l.	97223
France Property Holdco S.à r.l.	97222	Ulysses Finance S.à r.l.	97222
Gemma Europe S.à r.l.	97237	Wincorp S.à r.l.	97234
Golden Square Corporation S.A.	97234	Xantis	97237
Greengo S.A.	97202	Zeefeld S.A.	97233
Holdair S.A.H.	97219		

MHM Associates Group S.C.S., Société en Commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.039.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société MHM ASSOCIATES GROUP S.C.S., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 octobre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2009127088/19.

(090152913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Brevik Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.477.

—
Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Pierre ARENS comme administrateur au conseil d'administration;
2. Election de M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 17th, 2009, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Pierre ARENS as director of the company;
2. To appoint Mr. Torben MADSEN, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company until the next annual meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009127130/18.

(090153080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Greengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.026.

—
Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 24 septembre 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration;
2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 24th, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as a directors of the company;
2. To reelect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009127131/16.

(090153225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Tabor Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 400.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.152.

Le 11 juin 2009, la société anonyme BGL, associée unique de la Société, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481, a modifié sa dénomination sociale en BGL BNP Paribas avec effet au 21 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Pascal HOBLER

Un administrateur

Référence de publication: 2009127126/16.

(090152567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.496.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Gironde Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, and its principal place of business at 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, United Kingdom, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number MC-231404, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on October 5, 2009.

Which proxy shall be initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for purposes of registration.

The above mentioned person, represented as said above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (a "société à responsabilité limitée") in the form of an open-ended investment company with variable capital - specialized investment fund, under the Luxembourg law of February 13th, 2007 on specialized investment funds and to draw up its articles of incorporation as follows:

Title I. Denomination - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Legal form and Denomination . There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée, having the form of an investment company with variable capital, société d'investissement à capital variable, qualifying as a specialised investment fund, fonds d'investissement spécialisé, governed by these articles of association (the "Articles"), the Luxembourg law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007") and related Luxembourg laws and regulations (the "Company").

Investment in the Company shall exclusively be reserved to well-informed investors as further described in the Law of 2007.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent or interfere with the normal activity at the registered office of the Company or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office of the Company may be, by decision of the Board of Managers, temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect

on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its shareholders the results of management of its assets.

The Company may issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board of Managers in accordance with the conditions and within the limits of the Law of 2007 and these Articles.

The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board of Managers for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company and pursuant to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or parent companies.

The Company may generally take any measures and carry out any operations which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the most encompassing extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share capital - Restrictions on ownership

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with these Articles.

The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall reach the amount of at least the equivalent in Great Britain Pounds ("GBP") of ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-) at the latest 12 month after the date of approval of the Company by the Luxembourg financial supervisory authority.

The initial share capital of the Company is ten million GBP (GBP 10,000,000.-) divided into ten thousand (10,000) entirely paid-up shares carrying a share premium of forty-nine thousand GBP (GBP 49,000.-) each.

Art. 6. Shares and class of shares. The Board of Managers is authorised without limitation and at any time deemed necessary by the Board of Managers to issue any kind or class of shares of no par value at the respective net asset value per share determined in accordance with these Articles (the "Net Asset Value") having specific charges or fee structure or other characteristics as determined by the Board of Managers and described in the offering document of the Company.

A specific structure for sales and redemption charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each class or kind of shares.

The Board of Managers may freely determine the rights attached to such newly issued shares and share classes in accordance with Luxembourg law.

For purposes of issuing new shares in the Company, the Board of Managers is authorised to limit or completely suppress any preferential right of any shareholder in the Company.

The Board of Managers may delegate the duties of (i) accepting subscriptions, (ii) receiving payment for subscriptions, and (iii) delivering to the shareholder such new shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the shareholders' register of the Company, as applicable, to any duly authorised manager or officer of the Company, or to any other person as deemed appropriate and reasonable by the Board of Managers.

Each share will have one vote at the general meeting of shareholders. No fractional shares will be issued.

The shares of the Company are represented by certificates of participation. The shareholders, their address details and the number of shares held by each shareholder will be entered into the shareholders' register maintained and kept at the registered office of the Company. The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders is proof of his right of ownership of such registered shares.

Art. 7. Well informed investors. Any investor in the Company must be a well-informed investor as determined in the Law of 2007.

Pursuant to the Law of 2007, well-informed investors are institutional investors, professional investors and any other investors who fulfil the following conditions: (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of € 125,000 in the Company or (iii) benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, an investment company within the meaning of Directive 2004/39 or a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE stating that they are competent, experienced and informed enough to appreciate in an adequate manner an investment in a specialised fund.

The shares of the Company shall only be available for purchase by Barclays Group Entities as defined in the current prospectus of the Company (the "Prospectus").

The Board of Managers or, as the case may be the delegates appointed by the Board of Managers to receive subscription orders for shares of the Company, may request from investors all information and documents required or necessary to assess the status as well-informed investor of an investor.

Any investor becoming aware that he is not a well-informed investor as required by the Law of 2007 is obliged to immediately inform the Board of Managers in writing.

If the investor is not able to produce evidence to the Board of Managers that it has resumed or gained the status of a well-informed investor within three (3) business days after having informed the Board of Managers, the shares of such investor will immediately be redeemed by default upon decision of the Board of Managers. The redemption price for such redeemed shares will be fixed according to the rules mentioned in the Prospectus.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as a well-informed investor under the Law of 2007 shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Managers, the other shareholders of the Company and/or the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a well-informed investor under the Law of 2007 or has failed to notify the Company of its loss of such status.

The Company may reserve the shares to a specific category of investors or may further restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Shares in the Company will not be issued to citizens or residents or companies having their registered office or domicile in the United States of America.

Title III. Subscription - Transfer, Redemption and Conversion of Shares - Net Asset Value

Art. 8. Issuance of new shares. The Board of Managers is authorized, at any time and without limitation, to issue additional shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus.

The Board of Managers may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued. Whenever the Company offers shares for subscription, the subscription price per share at which such shares are offered will be the Net Asset Value per share determined in compliance with Article 11 hereof as of the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the Board of Managers may from time to time establish. Such subscription price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company (if any) when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Managers and mentioned in the Prospectus. The subscription price as the case may be increased by the foregoing percentage shall be payable within a period as determined from time to time by the Board of Managers.

If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issued whilst retaining the right to claim any contingent losses resulting from a market risk incurred due to non payment of subscribed shares.

The subscription price is payable in cash or by contribution in kind within two (2) business days following the relevant Valuation Day. In the latter case the value of the contribution in kind needs to be determined by a licensed Luxembourg independent auditor, réviseur d'entreprises.

The Company will register the new share holding and/or new shareholder in the register of shareholders.

The Board of Managers may determine the minimum subscription amount for new shareholders.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. Shares are not transferable, neither among shareholders or inter vivos to non shareholders.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Each shareholder shall be entitled, subject to any terms, conditions and restrictions imposed by the Board of Managers, to ask the Company to redeem all or part of such shareholder's shares.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per share of the relevant class of shares as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of these Articles.

Payment to a holder of securities under this Article will be made via bank transfer. Payment shall be made in GBP or, at the request and expense of the holder of securities, in any freely convertible currency at the rate of exchange (from GBP) on the date of payment in cash or, in case of bank transfer, on the date of dispatch of payment.

As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched within two (2) business days after the relevant Valuation Day and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable the payment to be made within two (2) business days after the relevant Valuation Day, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principle of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne by the

shareholder who has chosen this method of payment. The Board of Managers may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the Prospectus of the Company.

In the event of significant redemption applications, the Board of Managers may, but has no obligation to, decide that part or all of such redemption request be deferred and process such redemption requests at a redemption price determined further to selling the necessary securities in the shortest time possible and once the Company is able to have disposal in respect of the proceeds of such sales. In order to ensure an equal treatment of investors, such a delay in the processing of the redemptions will apply to all investors requesting the redemption and will apply to the entirety of shares presented for redemption. A single redemption price shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. On the next Valuation Day, these redemption requests will be treated in priority to later requests.

All redemption applications must be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorised with regard to the redemption of shares and as mentioned in the Prospectus. Applications must state the name of the shareholder, the class of shares, the number of shares or the amount to be redeemed, as well as the instructions for paying the redemption price.

The Board of Managers may delegate to any manager or any executive or other agent of the Company duly authorised to such effect the task of accepting redemptions and of paying or receiving payment of the redemption price of the shares to be redeemed.

Shares repurchased by the Company will always and immediately be cancelled.

Art. 10. Conversion of certain shares. If different classes of shares are created, any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Managers from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Managers from time to time, into shares of any other class of shares of the Company and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the Prospectus.

Art. 11. Net Asset Value. For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in GBP, be converted into GBP and the share capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

The features of the classes of shares offered, if any, are detailed in the Prospectus.

Whenever the Company shall issue and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of a share shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of this Article 11, in no instance less than once (1) a month on such business day or days in Luxembourg as the Board of Managers by resolution may determine (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank or legal holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next succeeding business day in Luxembourg.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value, and the issue and redemption of shares in the Company, in the following instances:

(i) during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Company's investments, or in which trading is restricted or suspended; or

(ii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's investments or the current prices on any stock exchange; or

(iii) when for any reason the prices of any investments held by the Company cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(iv) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Company's investments cannot, in the opinion of the Board of Managers, be carried out at normal rates of exchange; or

(v) following a possible decision to liquidate or dissolve the Company; or

(vi) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

(vii) in case purchase and sale transactions of the Company's assets are not realisable at regular exchange rates, as determined by the Board of Managers.

Any such suspension shall be communicated to the persons likely to be affected thereby by the Company in such manner as it may deem appropriate.

The Net Asset Value of a share shall be expressed in GBP or in any other currency as may be determined by the Board of Managers from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Company less its liabilities at the time determined by the Board of Managers or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the total number of shares then outstanding.

The Net Asset Value of the assets is in general determined as follows:

(i) Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is

recognised and open to the public are valued on the basis of the last available closing price in the relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the London market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board of Managers or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

(ii) Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Managers or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each class of shares.

(iii) Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest. Fixed term deposits with an original term of more than thirty (30) days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

(iv) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and yet not received shall be deemed to be the full amount thereof (plus accrued interest, if any) unless in any such case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Managers may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(v) The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board of Managers, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices (as applicable) of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Managers may deem fair and reasonable.

(vi) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument relating swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Managers.

(vii) The Company will value debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board of Managers, which use information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty (60) days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty (60) days but which currently have maturities of sixty (60) days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts.

(viii) Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board of Managers. A determination of value by a pricing service to be used in calculating Net Asset Value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board of Managers. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include: (1) the fundamental analytical data relating to the investment; (2) the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and (3) an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

(ix) Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Managers of the Company or their delegate using valuation principles which can be examined by the Auditor (as defined below), in order to reach a proper and fair valuation of the total assets.

The Board of Managers, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the Auditor (as defined below), if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on shares.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Managers or its designee is entitled to use other generally reco-

gnised valuation principles, which can be examined by an Auditor (as defined below), in order to reach a proper valuation of shares' total assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Managers or by a designee of the Board of Managers in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a manager or a duly authorised representative or a designee of the Board of Managers.

Title IV. Management

Art. 12. Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers consisting of a minimum of three (3) managers, who need not to be shareholders of the Company (hereafter the "Board of Managers").

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders by way of simple majority approval, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the Company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Procedure of Board of Managers' Meeting. The Board of Managers may choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, any manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 13 and in chairing meetings of the Board of Managers.

Unless stated otherwise in these Articles, the managers may regulate their proceedings as they deem appropriate. No business may be transacted at a Board of Managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

The chairman or any manager may call a meeting of the Board of Managers as often as the interests of the Company so require and at least on an annual basis with a notice period of not less than two (2) business days. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Unless otherwise stated herein, meetings of the Board of Managers are quorate, if a majority of the board members (i) are present or represented at the meeting and (ii) are physically present or represented in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a Board of Managers' meeting, he may give a written proxy to another manager (who must, if the appointing manager is resident in Luxembourg, also be resident in Luxembourg) who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the Board of Managers has no casting vote.

Resolutions of the Board of Managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

In case a Board of Managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is signed by all the members of the Board of Managers in office. The signatures of the managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Powers of the Management. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the corporate object of the Company, except those expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders. In particular, the Board of Managers shall determine

the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a custodian bank and all other service providers as are necessary to carry out the investment activities of the Company as the Board of Managers determines necessary from time to time.

Art. 15. Investment restrictions. The Board of Managers has the power to determine the investment restrictions of the Company in accordance with provisions of the Law of 2007 and related laws and regulations. The investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the Prospectus of the Company which Prospectus shall be amended respectively without undue delay if a change to the investment restrictions was decided by the Board of Managers.

Art. 16. Indemnities to the Managers. The Company may indemnify any manager or officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Delegation of power. The Board of Managers may delegate its powers to (i) conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) and (ii) carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Managers so authorizes, further sub-delegate such powers in turn.

Art. 18. Power of signature. The Company is bound by the joint signatures of at least two managers or by the signature (s) of any other person or persons to whom authority has been delegated by the Board of Managers.

Art. 19. Restriction of responsibilities of the managers. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy holder, he is only responsible for the execution of his mandate.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 20. Procedural rules for shareholders' meeting. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders pursuant to section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decision shall be in writing and shall be recorded in a special register.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Title VI: Financial Year - Audit - Distribution

Art. 21. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1 and terminate on December 31 each year. The first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and close on December 31 of the relevant year.

Art. 22. Auditor and annual report. The general meeting of shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007 and related laws, in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The Auditor shall remain in office until his successor is elected or for a period as determined by the general meeting of shareholders.

The Board of Managers will issue an annual report on the Company's activities for each financial year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective financial year.

Art. 23. Information rights and distributions. Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains and after payment of any fees by the Company to its service providers and deduction of any expenses, costs and liabilities) of the Company shall be disposed of. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may from time to time declare, or authorise the Board of Managers to declare dividends provided, however, that the share capital of the Company including the issue premiums does not fall below the equivalent in GBP of ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 1,250,000.-).

The Board of Managers is further authorized to decide on paying out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Board of Managers.

The payment of distributions is carried out exclusively by bank transfer.

Title VII. Expenses - Liquidation

Art. 24. Expenses. The Company shall bear all expenses connected with its establishment and maintenance as well as the fees (including any management, advisory or performance fee) due to any service provider appointed by the Board of Managers from time to time.

Moreover, the Company shall also bear, but not exhaustively, the following expenses:

- (i) all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- (ii) standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;
- (iii) all fees due to the Auditor, service providers and the legal advisors of the Company;
- (iv) all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual reports, as well as the Prospectus;
- (v) all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges; and
- (vi) all other expenses incurred in connection with its operation and its management.

Art. 25. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Law of 2007, and appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue or redemption of shares will be permitted after sending the proposed resolution to the shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such sending will participate in the Company's liquidation distribution.

Title VIII. Amendments - General provisions

Art. 26. Amendments to the Articles. Resolutions to amend these Articles may only be adopted by the majority of shareholders owning at least 3/4 (three quarters) of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 27. Applicable Laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and any related laws, in particular the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Gironde Investments Limited, pre-named,	10,000 shares
TOTAL	10,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of five hundred million GBP (GBP 500,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 183 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Extraordinary General Meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering to have been duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The registered office of the Company is fixed at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2) Have been appointed Managers of the Company for an undetermined term:

Manfred Zisselsberger, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jean-Guibert Mahy, Vice President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Steven Brown, Vice President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) Has been appointed independent auditor for an undetermined term:

PricewaterhouseCoopers, S. à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu :

Gironde Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 et son principal siège d'activités à 5 The North Colonnade, London, E14 4BB, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Iles Cayman sous le numéro MC-231404, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 5 octobre 2009.

Laquelle procuration sera paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité, qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée sous la forme d'une "société d'investissement ouverte à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", sous la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1. Forme juridique et Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable, qualifiée de fonds d'investissement spécialisé, régie par les présents statuts (les «Statuts»), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») et les lois luxembourgeoises et règlements connexes (la «Société»).

L'investissement dans la Société est exclusivement réservé aux investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le conseil de gérance de la Société (le « Conseil de Gérance») peut transférer le siège social de la Société dans la ville de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis aussi bien sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du Conseil de Gérance.

Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait qu'un évènement d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre ou à interférer dans l'activité normale au siège social de la Société ou dans la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, s'est produit ou serait imminent; il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise ; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un actionnaire ne mettent pas fin à la vie de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'investissement des fonds disponibles dans un portefeuille d'actifs, au sens le plus large que permet la Loi de 2007, tendant à diversifier les risques d'investissements et à fournir à ses actionnaires le bénéfice de la gestion de ses actifs.

La Société peut émettre des titres, notamment des titres de créances, sur décision du Conseil de Gérance conformément aux conditions et limites fixées par la Loi de 2007 et par les présents Statuts.

La Société peut souscrire des emprunts auprès des actionnaires ou de tiers sur décision du Conseil de Gérance, aux fins de financer les investissements de la Société en conformité avec les politiques et limites d'investissements applicables à la Société et suivant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter toute assistance, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou sociétés parentes.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social dans les limites fixées par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Restrictions quant à la propriété des actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est égal à tout moment à la valeur des actifs nets de la Société calculée conformément aux présents Statuts.

Le capital souscrit de la Société, augmenté par la prime d'émission (s'il y en a), doit atteindre le montant au moins équivalent en Livres Sterling («GBP») de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de l'approbation de la Société par l'autorité de surveillance luxembourgeoise compétente.

Le capital initial de la Société est de dix millions GBP (GBP 10.000.000) divisé en dix mille (10.000) actions entièrement libérées ayant une prime d'émission de quarante-neuf mille GBP (GBP 49.000) chacune.

Art. 6. Actions et classes d'actions. Le Conseil de Gérance peut, sans limitation et lorsqu'il le juge opportun, décider de l'émission de nouvelles actions ou classes d'actions sans valeur nominale à la valeur nette d'inventaire respective par action calculée conformément aux présents Statuts (la «Valeur Nette d'Inventaire») ayant des charges ou des structures de frais spécifiques ou toutes autres caractéristiques telles que déterminées par le Conseil de Gérance et décrites dans le document d'offre de la Société.

Une structure spécifique pour les frais de souscription ou de rachat, une structure de commission, une devise de référence ou toute autre caractéristique peut être appliquée à tout type ou classe d'actions.

Le Conseil de Gérance peut librement déterminer les droits attachés aux nouvelles actions et classes d'actions émises en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Aux fins d'émettre de nouvelles actions dans la Société, le Conseil de Gérance peut restreindre ou exclure le droit préférentiel de souscription de tout actionnaire de la Société.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à un gérant de la Société dûment autorisé, un directeur, ou toute autre personne jugée appropriée et raisonnable par le Conseil de Gérance, les missions (i) d'acceptation des souscriptions, (ii) de réception des paiements effectués pour les souscriptions, et (iii) de délivrance aux actionnaires des nouvelles actions et des éventuels certificats d'actions y afférents, et (iv) de modification du registre des actionnaires de la Société, si nécessaire.

Chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale des actionnaires. Aucune fraction d'action ne peut être émise.

Les actions de la Société sont représentées par des certificats de participation. Les actionnaires, les détails de leur adresse et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire seront inscrits dans le registre des actionnaires détenu et conservé au siège social de la Société. L'inscription du nom d'un actionnaire dans le registre des actionnaires vaut preuve de son droit de propriété sur les actions nominatives.

Art. 7. Investisseurs avertis. Chaque investisseur de la Société doit être un investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

Suivant la Loi de 2007, les investisseurs avertis sont des investisseurs institutionnels, des professionnels et tous autres investisseurs qui remplissent les conditions suivantes : (i) adhèrent par écrit au statut d'investisseur averti et (ii) investissent un minimum de EUR 125.000,- dans la Société ou (iii) bénéficient d'un certificat délivré par une institution de crédit au sens de la Directive, 2006/48/EC, une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39 ou une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC expliquant qu'ils sont compétents, expérimentés et suffisamment informés pour apprécier de la manière la plus appropriée l'investissement dans un fonds spécialisé.

Les actions de la Société seront seulement disponibles à l'achat par les Entités du Groupe Barclays, telles que définies dans le prospectus en vigueur de la Société (le «Prospectus»).

Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les délégués nommés par le Conseil de Gérance pour recevoir les ordres de souscription des actions de la Société, pourront exiger de tous les investisseurs toutes les informations et tous les documents requis ou nécessaires pour évaluer le statut d'un investisseur en tant qu'investisseur averti.

Tout investisseur prenant conscience qu'il n'est pas un investisseur averti au sens de la Loi de 2007 en informe immédiatement le Conseil de Gérance par écrit.

Si l'investisseur n'est pas capable de prouver au Conseil de Gérance qu'il a repris ou acquis le statut d'investisseur averti dans les trois (3) jours ouvrables après en avoir informé le Conseil de Gérance, les actions de cet investisseur

seront immédiatement rachetées par défaut sur décision du Conseil de Gérance. Le prix de rachat pour ces actions sera fixé conformément aux règles mentionnées dans le Prospectus.

En plus de toute responsabilité selon le droit applicable, tout actionnaire qui n'est pas qualifié d'investisseur averti tel que défini par la Loi de 2007, doit exonérer de toute responsabilité et indemniser la Société, le Conseil de Gérance, les autres actionnaires de la Société et/ou les préposés de la Société, pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à la détention d'actions du fait de la communication par l'actionnaire en cause de documents ou de représentations faux ou trompeurs afin de faussement établir son statut d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007 ou de l'absence de notification de la perte de ce statut.

La Société peut réserver les actions à une catégorie spécifique d'investisseurs ou peut restreindre ou empêcher la propriété des actions de la Société par toute personne, société ou personne morale, si de l'avis de la Société une telle détention peut être néfaste pour la Société, s'il peut en résulter une violation d'une loi ou réglementation, au Luxembourg ou à l'étranger; ou s'il en résulte que la Société peut être exposée à des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qui ne seraient pas survenus autrement.

Les actions de la Société ne seront pas émises à des citoyens ayant leur domicile ou résidents ou à des sociétés ayant leur siège social aux Etats-Unis d'Amérique.

Titre III. Souscription - Transfert, rachat et conversion d'actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 8. Emission de nouvelles actions. Le Conseil de Gérance est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des actions supplémentaires en conformité avec les dispositions des Statuts et du Prospectus.

Le Conseil de Gérance peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises. Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix de souscription par action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation, tel que déterminé conformément à la politique que le Conseil de Gérance peut déterminer de temps à autre. Ce prix de souscription peut être majoré par un pourcentage estimé des frais et commissions à supporter par la Société (s'il y en a) lorsqu'elle investit le produit de la souscription et par des commissions de vente applicables, telles qu'approuvées de temps à autre par le Conseil de Gérance et mentionnées dans le Prospectus. Le prix de souscription qui peut être augmenté par le pourcentage ci-avant sera payable endéans une période telle que déterminée de temps à autre par le Conseil de Gérance.

Si les actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut racheter les actions émises tout en conservant le droit de réclamer les pertes résultant du risque de marché dû au non-paiement des actions émises.

Le prix de souscription est payable en espèces ou par apport en nature dans les deux (2) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation. Dans le dernier cas, la valeur de l'apport en nature doit être déterminée par un réviseur d'entreprises luxembourgeois agréé.

La Société inscrira la nouvelle détention et/ou le nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires.

Le Conseil de Gérance peut déterminer le montant minimum de souscription pour les nouveaux actionnaires.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions ne sont cessibles ni entre les actionnaires ni inter vivos à des tiers, non-actionnaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque action.

Chaque actionnaire est habilité, sous réserve des termes, conditions et limites imposés par le Conseil de Gérance, à demander à la Société de racheter toute ou partie de ses actions.

Le prix de rachat est égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions telle que déterminée au Jour d'Evaluation conformément aux dispositions des présents Statuts.

Le paiement en vertu de cet Article sera effectué par virement bancaire. Le paiement sera effectué soit en GBP, soit sur demande et aux frais de l'actionnaire, dans une devise librement convertible, au taux de change contre la devise de base (GBP) à la date du paiement en espèces, ou au jour de l'envoi du paiement lorsqu'il est effectué par virement bancaire.

Dans le cas du rachat des actions, le paiement sera normalement disponible ou envoyé endéans les deux (2) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation applicable et la réception de la documentation nécessaire. Lorsque dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité de la Société ne permet pas de procéder au paiement endéans les deux (2) jours ouvrables après le Jour d'Evaluation applicable, le paiement est effectué dès que raisonnablement praticable. Lorsque les conditions de marché le permettent et avec l'accord de l'actionnaire concerné, la Société peut satisfaire en nature les demandes individuelles de rachat, sans préjudice du principe d'égalité de traitement des actionnaires lors de l'attribution des titres en portefeuille. En cas de paiement en nature, le réviseur d'entreprises de la Société établit un rapport d'évaluation de la valeur du paiement en nature, dont les frais sont à la charge de l'actionnaire qui a choisi ce mode de paiement. Le Conseil de Gérance peut, en outre, soumettre les paiements en nature à d'autres modalités et conditions telles que définies dans le Prospectus de la Société.

En cas d'importantes demandes de rachat, le Conseil de Gérance peut, mais n'en a pas l'obligation, décider que toute ou partie de la demande de rachat sera différée et traiter les demandes de rachat à un prix de rachat déterminé après avoir vendu les titres nécessaires dans le temps le plus court possible et une fois que la Société est capable d'avoir à disposition les produits de ces ventes. Afin de garantir une égalité de traitement des investisseurs, ce délai dans le traitement des rachats devra être appliqué à tous les investisseurs demandant le rachat et devra être appliqué sur l'ensemble

des actions présentées pour le rachat. Un seul prix de rachat sera calculé pour l'ensemble des demandes de rachat présentées au même moment. Lors du Jour d'Évaluation suivant, ces demandes de rachat devront être traitées en priorité par rapport aux demandes postérieures.

Toutes les demandes de rachat doivent être présentées par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société ou à une autre entité légale autorisée à procéder au rachat des actions, ainsi mentionné dans le Prospectus. Les demandes devront faire figurer le nom de l'actionnaire, la classe d'actions, le nombre d'actions ou le montant à racheter, de même que les instructions pour payer le prix de rachat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou tout directeur ou autre agent de la Société dûment autorisé à cet effet la tâche d'accepter les rachats et de payer ou recevoir le paiement du prix de rachat des actions à racheter.

Les actions rachetées par la Société seront toujours et immédiatement annulées.

Art. 10. Conversion de certaines actions. Si différentes classes d'actions sont créées, tout actionnaire peut demander la conversion de toute ou partie de ses actions, avec un montant minimum d'actions qui sera déterminé par le Conseil de Gérance de temps à autre et sous réserve des conditions déterminées de temps à autre par le Conseil de Gérance, en actions de toute autre classe d'actions de la Société et en conformité avec les limites possibles décrites dans le Prospectus.

Art. 11. Valeur Nette d'Inventaire. Afin de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque classe d'actions peuvent, si non exprimés en GBP, être convertis en GBP et le capital social sera égal au total des actifs nets de toutes les classes d'actions.

Les caractéristiques des classes d'actions offertes, s'il y en a, sont détaillées dans le Prospectus.

Chaque fois que la Société émet ou rachète des actions de la Société, le prix par action est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action telle que définie ci-après.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est déterminée par la Société ou ses préposés de temps à autre, mais sous réserve des dispositions de cet Article 11, dans aucun cas moins d'une fois par mois lors d'un ou des jours ouvrables au Luxembourg tels que fixé(s) par résolution du Conseil de Gérance (chacun des jours ou moments choisis pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire étant un «Jour d'Évaluation») pour autant que dans tous les cas où un Jour d'Évaluation coïncide avec un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Évaluation sera le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

La Société peut suspendre à tout moment et de temps à autre, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, ainsi que l'émission et le rachat des actions de la Société, dans les cas suivants:

(i) durant toute période (autre que des périodes normales de fermeture pour cause de congés ou de week-end) au cours de laquelle un marché ou une bourse de valeurs est fermé qui constitue le principal marché ou la principale bourse pour une part significative des investissements de la Société ou lorsque les transactions y sont limitées ou suspendues ;
ou

(ii) durant une panne des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des investissements de la Société ou les prix actuels sur une bourse de valeurs ; ou

(iii) lorsque les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas, pour tout motif, être déterminés raisonnablement, rapidement et avec précision; ou

(iv) durant toute période où la remise des fonds, qui seront ou pourront être impliqués dans la réalisation ou le paiement de tout investissement de la Société, ne peut être réalisée, de l'avis du Conseil de Gérance, à des taux de change normaux; ou

(v) à la suite d'une éventuelle décision de liquider ou de dissoudre la Société; ou

(vi) chaque fois qu'il y a des restrictions de change ou des restrictions de mouvements de capitaux qui empêchent l'exécution de transactions pour le compte de la Société ; ou

(vii) au cas où les transactions d'achats et de ventes des actifs de la Société ne peuvent être effectuées à des taux de change normaux, tels que déterminés par le Conseil de Gérance.

Toute suspension doit être communiquée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par la suspension de la manière qui lui semble la plus appropriée.

La Valeur Nette d'Inventaire d'une action est exprimée en GBP ou dans tout autre devise déterminée par le Conseil de Gérance de temps à autre, sous la forme du prix par action et sera déterminée lors de chaque Jour d'Évaluation en divisant la valeur des actifs nets de la Société moins ses dettes au moment déterminé par le Conseil de Gérance ou la personne désignée par lui, par le nombre total d'actions en circulation au Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire des actifs est déterminée, en général, selon les règles suivantes:

(i) Les valeurs ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord ou Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur base du dernier prix de clôture disponible dans leur marché respectif au moment où l'évaluation est faite. Si la même valeur ou instrument financier est coté sur plusieurs marchés, la cotation du marché principal de cette valeur sera utilisée. Si aucune cotation pertinente n'est disponible ou

si les cotations ne sont pas représentatives de la valeur réelle, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil de Gérance ou son délégué dans l'optique d'établir le prix d'offre probable pour cette valeur.

(ii) les valeurs ou instruments financiers non cotés sont évalués sur base de leur prix d'offre probable déterminé par le Conseil de Gérance ou son délégué, utilisant les principes d'évaluation qui peuvent être examinés par le réviseur d'entreprises de la Société afin d'obtenir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque classe d'actions.

(iii) Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts échus. Les dépôts à terme avec un terme initial supérieur à 30 (trente) jours peuvent être évalués à leur prix ajusté au rendement au cas où un arrangement aurait été conclu entre la Société et la banque auprès de laquelle se trouve le dépôt à terme, spécifiant que les dépôts à terme peuvent être terminés à tout moment et que le prix ajusté au rendement correspond à la valeur de réalisation.

(iv) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, billets et avis de créances et créances recouvrables, charges payées d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus et non encore perçus, devra être considérée comme étant la totalité de leur montant (additionné des intérêts échus, s'il y en a) sauf dans le cas où la valeur ne sera probablement pas payée ou perçue en totalité, auquel cas leur valeur devra être déterminée après avoir fait un escompte jugé approprié par le Conseil de Gérance pour refléter la valeur réelle.

(v) La valeur des futures, contrats à terme et options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette telle que déterminée, conformément aux règles définies par le Conseil de Gérance, sur une base cohérente appliquée pour chaque type différent de contrats. La valeur des futures, contrats à terme et options négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur base du dernier prix disponible de règlement ou de clôture (suivant le cas) de ces contrats sur les bourses de valeurs ou les marchés réglementés sur lesquels ces contrats particuliers de futures, contrats à terme et options sont négociés par la Société. Toutefois, si un futures, contrat à terme ou option ne peut pas être liquidé au jour de détermination des actifs nets, la base pour déterminer la valeur de liquidation de ces contrats sera la valeur que le Conseil de Gérance jugera équitable et raisonnable.

(vi) Les swaps de taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable. Les swaps portant sur des indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou à l'instrument financier applicable. L'évaluation des contrats de swap portant sur des indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché desdits swaps telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil de Gérance.

(vii) La Société évaluera les titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché organisé sur base des évaluations fournies par des agents ou et par un service de cotation approuvés par le Conseil de Gérance et qui utilisent pour déterminer la valeur des informations concernant des transactions sur le marché sur ces titres, des cotations d'agents, des transactions sur le marché portant sur des titres similaires, et des relations diverses entre les titres et le revenu à maturité. Les titres de créance dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à soixante (60) jours lors de leur achat et les titres de créance dont l'échéance résiduelle était à l'origine supérieure à soixante (60) jours au moment de leur achat mais qui ont actuellement une échéance résiduelle inférieure ou égale à soixante (60) jours sont évalués au coût d'acquisition ajusté afin de tenir compte de l'amortissement des primes et de l'accroissement des ristournes.

(viii) Les titres ou autres actifs pour lesquels les cours de marché actuels ne sont pas directement disponibles sont évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil de Gérance et sous sa surveillance générale et sa responsabilité. Une détermination de la valeur par un service de cotation à utiliser dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera considérée comme une détermination de la juste valeur faite de bonne foi par le Conseil de Gérance. Comme aucun standard n'existe en matière de détermination de la juste valeur, en règle générale, la juste valeur actuelle d'un titre devrait être le montant que la Société devrait s'attendre à recevoir lors d'une vente actuelle. Quelques paramètres généraux, parmi d'autres, pouvant être pris en compte lors de la détermination de la juste valeur sont: (1) les données analytiques fondamentales de l'investissement; (2) la nature et la durée des limitations portant sur la disposition des titres; et (3) une analyse des facteurs qui influencent le marché où les titres sont achetés ou vendus. Sans limiter ou inclure tous les facteurs spécifiques qui peuvent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur, certains des facteurs spécifiques comprennent: le type d'instrument, les états financiers de l'émetteur, le coût d'acquisition, la taille de la position, la décote par rapport à la valeur de marché, la valeur de titres de la même catégorie libres de toute restriction au moment de l'achat, les rapports spéciaux d'analystes, les informations sur toute transaction ou offre dont le titre ferait éventuellement l'objet, fusion ou proposition de fusion ou offres publiques d'achat portant sur les titres, les cours et les volumes échangés d'autres titres similaires de l'émetteur ou de sociétés comparables et tous autres éléments pertinents.

(ix) Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur prix d'offre probable déterminé par le Conseil de Gérance de la Société ou ses délégués en utilisant des principes d'évaluation qui pourront être revus par le Réviseur (tel que défini ci-dessous), dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux.

Le Conseil de Gérance, à sa discrétion, peut autoriser certaines autres méthodes d'évaluation qui pourront être soumises au Réviseur (tel que défini ci-dessous), lorsqu'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un quelconque actif de la Société.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais perçus sur les actions.

Dans la mesure où il est impossible ou incorrect d'établir une évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque de crédit caché, le Conseil de Gérance ou son mandataire ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui pourront être examinés par le Réviseur (tel que défini ci-dessous), afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil de Gérance ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et engagera la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire sera certifié par un gérant ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil de Gérance.

Titre IV. Gérance

Art. 12. Conseil de Gérance. La Société est administrée par le Conseil de Gérance qui sera composé de trois (3) gérants au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société (ci-après le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple, et peuvent être révoqués à tout moment sans raison.

Les pouvoirs et rémunérations de chaque gérant éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec avis à la Société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit ou disqualifié par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers en général, ou
4. il est révoqué par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Procédure de réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut désigner parmi ses membres un président ; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à contrôler la conformité des procédures du conseil selon les termes du présent article 13 et à présider les réunions du Conseil de Gérance.

Sauf clause contraire dans les présents Statuts, les gérants peuvent régler leurs procédures comme bon leur semble. Aucune affaire ne peut être négociée dans une réunion du Conseil de Gérance à moins que la réunion ne soit tenue à Luxembourg.

Le président ou tout gérant peut requérir une réunion du Conseil de Gérance aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins sur une base annuelle avec un délai de convocation d'au moins deux (2) jours ouvrables. Ce délai de convocation peut être abandonné à condition que tous les gérants participent à la réunion des gérants ou s'ils n'y participent pas, confirment leur accord sur le fait que la réunion des gérants est tenue en toute validité malgré le défaut du délai de convocation. La convocation, qui peut être envoyée par courrier, lettre simple ou recommandée, courriel électronique ou fax, devra comporter suffisamment d'informations sur les points à discuter et devront y être annexées les copies des documents pertinents à discuter lors de la réunion.

Sauf clause contraire dans les présents Statuts, le quorum est atteint dans les réunions du Conseil de Gérance si la majorité des membres du Conseil de Gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents ou représentés à Luxembourg.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens de communication est équivalente à une participation en personne à cette réunion, étant entendu que seul un gérant qui se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication de Luxembourg sera compté dans le calcul du quorum comme étant un membre participant physiquement présent à Luxembourg.

Si un gérant est dans l'incapacité de participer à la réunion du Conseil de Gérance, il peut donner une procuration écrite à un autre gérant (qui doit, si le gérant représenté est résident à Luxembourg, être également résident à Luxembourg) qui sera physiquement présent à la réunion afin de voter en son nom à la réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant n'a qu'une (1) voix à moins qu'il n'agisse également comme mandataire, dans quel cas, il aura une (1) voix supplémentaire par procuration. Le président du Conseil de Gérance n'a pas de voix prépondérante.

Les résolutions du Conseil de Gérance dans une réunion sont valablement adoptées si une majorité simple des gérants présents ou représentés vote en faveur de cette résolution.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront actées dans un procès-verbal signé par le président et/ou le secrétaire, et tenu au siège social de la Société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

Au cas où une réunion du Conseil de Gérance ne peut pas être tenue quelqu'en soit la raison, des résolutions du conseil peuvent être prises par écrit par le biais de résolutions circulaires, à condition que de telles résolutions soient signées par tous les membres du Conseil de Gérance. Les signatures des gérants sur les résolutions écrites peuvent

apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par fax. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Pouvoirs de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social de la Société, sauf ceux expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires. En particulier, le Conseil de Gérance devra déterminer les objectifs et politiques d'investissement de la Société aussi bien que la conduite de la gestion et des affaires de la Société en relation avec l'objet social, tels qu'établis dans le Prospectus, en conformité avec les lois et les réglementations applicables.

Le Conseil de Gérance représente la Société vis-à-vis des tiers et tout contentieux impliquant la Société soit en tant que demandeur, soit en tant que défendeur, devra être traité au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance nommera une banque dépositaire et tous autres prestataires de services nécessaires à la réalisation des activités d'investissement de la Société selon que l'estimera nécessaire de temps à autre le Conseil de Gérance.

Art. 15. Limites d'investissement. Le Conseil de Gérance a le pouvoir de déterminer les limites d'investissement de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 2007 et les lois et réglementations y relatives. Les politiques et limites d'investissement doivent refléter le principe de répartition des risques et la conduite normale et le but de la gestion et des affaires de la Société. Toute limite d'investissement doit être indiquée dans le Prospectus de la Société, lequel Prospectus sera modifié sans délai si une modification des limites d'investissement était décidée par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Indemnisation des gérants. La Société indemnifiera tout gérant ou directeur, et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et autres administrateurs, pour des dépenses raisonnablement supportées par lui, en relation avec toute action, procès ou procédure judiciaire auxquels il aura été partie en sa qualité actuelle ou passée de gérant ou directeur de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre fonds dont la Société est actionnaire ou créancière et par lequel il ne serait pas indemnisé, sauf pour les cas où il sera finalement jugé dans ces action, procès ou procédure judiciaire responsable pour négligence grave ou mauvaise conduite volontaire. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnisation ne sera accordée que si la Société est conseillée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut déléguer les pouvoirs de (i) conduire la gestion journalière et les affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et (ii) réaliser tous les actes dans la poursuite de la politique et de l'objet de la Société à des agents de la Société ou à des tiers qui peuvent, si le Conseil de Gérance les y autorise, sous-déléguer ces pouvoirs à leur tour.

Art. 18. Pouvoir de signature. La Société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants ou par la/ les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance aura délégué pareille autorité.

Art. 19. Limitation des responsabilités des gérants. Un gérant n'engage, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Règles procédurales pour les assemblées des actionnaires. L'actionnaire unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

S'il y a plus d'un mais moins de vingt-cinq actionnaires, les décisions des actionnaires seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil de Gérance seront prises par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Ces décisions devront être écrites et devront être consignées dans un registre spécial.

Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des actionnaires seront tenues au Luxembourg. La participation par le biais d'une procuration est possible.

Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions que devront remplir les actionnaires, y compris, sans limitation, les conditions de participation aux réunions des actionnaires conformément à la loi luxembourgeoise.

Titre VI: Année sociale - Audit - Distribution

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de cette même année.

Art. 22. Réviseur d'entreprises et rapport annuel. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises indépendant et agréé (le «Réviseur») qui remplira les fonctions établies par la Loi de 2007 et les lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Réviseur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu ou pour une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Gérance émettra un rapport annuel sur les activités de la Société pour chaque année sociale. Les informations financières insérées dans ce rapport annuel doivent être vérifiées par le Réviseur. Ce rapport annuel audité doit être mis à la disposition des investisseurs de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année sociale dont question.

Art. 23. Droit à l'information et distributions. Chaque actionnaire peut vérifier au siège social, le bilan, l'inventaire et les comptes de pertes et profits pendant 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation des profits (en ce comprises les plus values nettes réalisées et après paiement de tous les frais par la Société aux prestataires de services et déduction de tous les dépenses, coûts et dettes) de la Société. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut, de temps en temps, déclarer ou autoriser le Conseil de Gérance à déclarer des dividendes, à condition cependant que le capital social de la Société et les primes d'émission ne tombent pas en dessous de l'équivalent en GBP de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-).

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider de verser des dividendes intérimaires conformément aux conditions et procédures telles que décidées par le Conseil de Gérance.

Le paiement des distributions se fera exclusivement par virement bancaire.

Titre VII. Dépenses - Liquidation

Art. 24. Dépenses. La Société supportera toutes les dépenses liées à son établissement et à son maintien ainsi que les frais (incluant tous les frais de gestion, conseil et de performance) dus à tout prestataire de services nommé de temps à autre par le Conseil de Gérance.

De plus, la Société supportera aussi, mais pas de manière exhaustive, les dépenses suivantes:

- (i) tous les impôts payables sur les actifs, les revenus et les dépenses imputables à la Société;
- (ii) les commissions de courtage standard et les frais bancaires encourus lors des opérations de la Société;
- (iii) toutes les rémunérations du Réviseur, des prestataires de services et des conseillers juridiques de la Société;
- (iv) toutes les dépenses de publications et de fournitures d'informations aux actionnaires, obligataires et à toute autre personne qui a acquis des titres émis par la Société, en particulier, le coût d'impression et de distribution des rapports annuels ainsi que du Prospectus;
- (v) toutes les dépenses encourues lors de l'enregistrement et du maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et de la bourse ; et
- (vi) toutes autres dépenses encourues en rapport avec son fonctionnement et sa gestion.

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), remplissant les exigences de la Loi de 2007, et nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution à la majorité telle que définie à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation envisagée de la Société, aucune émission et aucun rachat des actions ne seront permis après l'envoi de la proposition de liquidation aux actionnaires. Toutes les actions en circulation au moment de cet envoi participeront à la distribution de la liquidation de la Société.

Titre VIII. Modifications - Dispositions générales

Art. 26. Modifications des statuts. Toutes décisions de modifier ces Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins 3/4 (trois quarts) du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 27. Droit applicable. Tous les points non spécifiés dans ces Statuts devront être déterminés selon la Loi de 2007 et toutes lois y relatives, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante :

Gironde Investments Limited, prénommée,	10.000 actions
TOTAL	10.000 actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cinq cent millions GBP (GBP 500.000.000), cette somme étant à la disposition de la Société, preuve en ait faite au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions fournies par l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été observées.

97219

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à sept mille euros (€ 7.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé prénommé, représentant l'entière du capital souscrit et en considérant qu'il a été dûment convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes :

1) Le siège social de la Société est fixé au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) Ont été nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

Manfred Zisselsberger, Director, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jean-Guibert Mahy, Vice-President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Steven Brown, Vice-President, Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) A été nommé réviseur de la Société pour une période indéterminée:

PricewaterhouseCoopers, S. à r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2009 - Relation: EAC/2009/12014. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff (signé): Nathalie Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009129246/919.

(090157198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pattison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 196.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.264.

Le 11 juin 2009, la société anonyme BGL, associée unique de la Société, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481, a modifié sa dénomination sociale en BGL BNP Paribas avec effet au 21 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Pascal HOBLER

Référence de publication: 2009127132/15.

(090152571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Holdair S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.607.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24.09.2009

L'assemblée générale a décidé de révoquer Madame Chantal Hendrick, administrateur de la société, et de nommer avec effet immédiat la société FITAIR Luxembourg SA, avec siège social à L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg, enregistrée sous le RCS B 71.216, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Guy Hoorman, demeurant à B-7890 Ellezelles, rue du Gros Chêne, 47.

Son mandat d'administrateur nouvellement nommé, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015 statuant sur les comptes au 31.12.2014.

Signature.

Référence de publication: 2009127183/15.

(090153241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.428.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour Advans S.A., SICAR

Société anonyme qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR)

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009127184/15.

(090153060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Café Reichel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.523.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur François REICHEL, ouvrier communal, né à Ettelbruck, le 18 juillet 1963, demeurant à L-3820 Schifflange, 40, rue Belair.

2.- Madame Angélique KLAUNER, sans état, épouse de Monsieur François REICHEL, née à Dudelange, le 17 mai 1961, demeurant à L-3820 Schifflange, 40, rue Belair.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: CAFE REICHEL S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Echternach.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur François REICHEL, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Madame Angélique KLAUNER, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur François REICHEL, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Angélique KLAUNER, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-6440 Echternach, 4, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Reichel, Klauner, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11096. - Reçu soixante-quinze euros euros - 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} octobre 2009.

F. KESSELER.

Référence de publication: 2009129247/76.

(090157881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

France Property Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.577.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 1^{er} Octobre 2009 que:

- Jérôme DELAUNAY, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris la Défense Cedex a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

- Anthony GUERARD, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris la Défense Cedex a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 1^{er} Octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127187/20.

(090153116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Milleland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127193/10.

(090153069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 25 mars 2009, que ULYSSES FINANCE S.à r.l. a transféré 503.725 parts sociales ordinaires à

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.	632.524.803 parts
ULYSSES FINANCE S.à r.l.	8.250.196 parts
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	49.209.301 parts
Parcom Ulysses 2 S.à r.l.	100.636.300 parts
GSMP V Onshore US, LTd.	15.197.828 parts
GSMP V Offshore US, Ltd.	22.708.207 parts
GSMP V Institutional US, Ltd.	1.473.365 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

ULYSSES FINANCE S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009127191/24.

(090153122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

LBREP II Sierra Blanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009127188/13.

(090153066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Turinu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.454.

Suite au transfert de siège de la société TURINU S.à r.l. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, agissant en tant que gérant, a été modifié et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance compose dès lors comme suit:

- Madame Nathalie Mager, Gérant, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg,
- Monsieur Pier Luigi Tomassi, Gérant, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg,
- Madame Helena Tonini-Di Vito, Gérant, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg,

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127194/19.

(090153109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

EPI NU, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 570.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.081.

Extrait des décisions des associés prises en date du 1^{er} octobre 2009

Commercial Union Life Assurance Company Limited associé de la Société a transféré toutes ses 5.705 parts qu'il détenait dans la Société à Aviva Life & Pensions UK Limited avec effet au 1^{er} octobre 2009.

CGNU Life Assurance Limited associé de la Société a transféré toutes ses 5.705 parts qu'il détenait dans la Société à Aviva Life & Pensions UK Limited avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Suite à ce transfert de parts l'actionnariat de la société se compose comme suit:

Aviva Life & Pensions UK Limited: 22.820 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127195/19.

(090153082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Rothestay, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 100.900,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.948.

Le 11 juin 2009, la société anonyme BGL, associée unique de la Société, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481, a modifié sa dénomination sociale en BGL BNP Paribas avec effet au 21 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Pascal HOBLER

Référence de publication: 2009127136/15.

(090152635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Fender SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.117.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 septembre 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien COYETTE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Madame Marie-Anne BACK

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009127143/21.

(090152502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Bertrand & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.780.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administratrice Madame Laetitia VANDEGAER par lettre adressée à la société en date du 08 septembre 2009, le Conseil d'Administration, réuni à Luxembourg le 10 septembre 2009, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Gérald JOB, domicilié professionnellement à Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Monsieur JOB terminera le mandat de Madame VANDEGAER, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009127144/15.

(090152513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

ECPROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 93.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009127231/13.

(090152570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 02 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 132.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009127232/14.

(090152585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 10 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 147.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009127233/14.

(090152608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

M & C Digital Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 73.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009127235/13.

(090152669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.495.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Flint Hills Resources, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at C/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 3475337,

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on September 23, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "FHR Finance Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) ordinary shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

Flint Hills Resources, LLC, prenamed, declared to subscribe for all the forty thousand (40,000) ordinary shares and fully paid them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an aggregate amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), to be fully paid up by contribution in cash of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-).

The amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Mr Bradley J. Razook, company manager, born in May 25, 1963 in Kansas (United States of America), with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas (United States of America);

- Mr Anthony J. Sementelli, company manager, born on December 14, 1962 in Ohio (United States of America), with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas (United States of America).

Category B manager:

- Mr Alan Dundon, chartered accountant, born on April 18, 1966, in Dublin (Ireland), with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Flint Hills Resources, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à C/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 3475337,

ici représenté par Gaëlle Bernard employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «FHR Finance Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une «Personne Couverte»), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables,

de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Flint Hills Resources, LLC, souscrit les quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, pour un montant total de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-), par apport en numéraire de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-).

Un montant de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Bradley J. Razook, gérant de société, né le 25 mai 1963 au Kansas (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique);
- M. Anthony J. Sementelli, gérant de société, né le 14 décembre 1962 en Ohio (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 4111 E. 37th Street North, Wichita (Kansas, Etats-Unis d'Amérique).

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

- 2) L'adresse du siège social est fixée à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} octobre 2009, Relation: EAC/2009/11666. - Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009129222/356.

(090157164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.595.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 octobre 2009 que Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son poste de gérant de classe A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127294/14.

(090153879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

OX Resto Concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 143.097.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 24 septembre 2009 que:

- Monsieur Orhan Güneser a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- la Société est par conséquent gérée par son gérant unique M. Bülent Sen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société
OX Resto Concepts S.à r.l.
5, Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127292/19.

(090153774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.700.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Associé Unique en date du 9 septembre 2009*

Résolution unique

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Mathieu VILLAUME de son mandat de Gérant de classe A.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009127295/15.

(090153865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Zeefeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.524.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 30 juillet 2009,
lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ZEEFELD S.A.*

- Le mandat de M. Christian BÜHLMANN en tant qu'Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 29 juillet 2015.

- Le mandat de M. Thierry TRIBOULOT en tant qu'Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 29 juillet 2015.

- Le mandat de M. Francesco RUSSO en tant qu'Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 29 juillet 2015.

- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 29 juillet 2015.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs

* M. Christian BÜHLMANN

* M. Thierry TRIBOULOT

et du Commissaire aux Comptes

* Trustconsult Luxembourg S.A.

est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZEEFELD S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127289/27.

(090153616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} octobre 2009,
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.*

- La démission de M. Xavier ISAAC, avec effet au 1^{er} octobre 2009, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Paul DOUGLAS, employé privé, né à Pietermaritzburg (Afrique du Sud), le 15 novembre 1972, résidant professionnellement au 3, Place des Bergues, CH-1201 Genève (Suisse), a été nommé Administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 4 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127288/18.

(090153622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Wincorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.952.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2009 que P.A.L. Management Services dont le siège social se situe au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommée gérant additionnel de la Société, avec effet au 13 mars 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009127287/15.

(090153606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.500.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 septembre 2009

1. Le mandat des administrateurs:

- Madame Deirdre FOLEY, demeurant 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh. Dublin 6. Irlande;
- Monsieur David ARNOLD, demeurant 69, Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande;
- Monsieur Brendan O'MARA, demeurant Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande;
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise. KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculé au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103 590 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127164/20.

(090152946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

LIPP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.279.

—
La dénomination de l'associé unique de la société qui était ERE III -N°6 S.à r.l. (RCS n°: B 139.280), a changée et est désormais:

LIPP Holdco 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009127147/15.

(090153204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.786.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009127212/14.

(090152961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Saveurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.956.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009127215/13.

(090153105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.969.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009127219/12.

(090153205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009127213/14.

(090152974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Sonterra Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 432.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009127216/13.

(090153178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009127223/12.

(090153129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.148.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 septembre 2009:

Le mandat de gérant B de Monsieur Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Schleessel (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été renouvelé avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009127197/15.

(090153083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 138.871,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009127218/13.

(090153200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Xantis, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} octobre 2009.*Pour la société*

Anja HOLTZ

Le Notaire

Référence de publication: 2009127221/13.

(090153234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Angor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.298.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 695 du 28 septembre 1998;

Statuts modifiés pour la dernière fois, par devant Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial Cn° 759 du 17 mai 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15 juillet 2009 que:

- les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- *aux postes d'administrateurs:*

* M. Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG. Monsieur Jean FABER occupera la fonction de président du conseil d'administration.

* M. Didier KIRSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

- *au poste de commissaire aux comptes:*

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223 Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour la société ANGOR INTERNATIONAL S. A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009127227/27.

(090152888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.033.783,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009127229/13.

(090153159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BBEIF LH Sub 06 S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127230/14.

(090152526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

AEIF LH Sub 09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BBEIF LH Sub 09 S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127234/14.

(090152640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127236/12.

(090152729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 132.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009127228/14.

(090152494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Arup (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.355.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), actually prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

Arup Group Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 13 Fitzroy Street, London, WIT 4BQ, England registered with the Companies House of London under number 01312454,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 5, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given in London, England, on September 21, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The Company may further carry out any commercial, industrial, financial or real estate transactions which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Arup (Luxembourg) S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) represented by twelve thousand (12,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B. Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such a time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of September. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2010.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made. Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Arup Group Limited, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand shares (12,000) of one British Pound (GBP 1) each. All the shares have been fully

paid in cash, so that the amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following manager(s):

Category A manager(s):

- Mr Matthew Tweedie, Group Finance Director of Arup Group Limited, born on 21st of December 1971 in Redhill and residing at 5 St Thomas Place, Wheathampstead, Hertfordshire, AL4 8BG United Kingdom.

Category B manager(s):

- Mr Dennis Marc Bosje, manager, born on 20th of November 1965 in Amsterdam, Netherlands and residing at 3 Boxepull, L-8447 Steinfort, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr Sinan Omer Sar, manager, born on 5th of June 1980 in Luxembourg and residing at 14, rue d'Ellange, L-5692 Elvange, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The registered office of the Company shall be established at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg), lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Arup Group Limited, société à la responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 13 Fitzroy Street, London, W1T 4 BQ, Royaume Uni, inscrite auprès de la Companies House de Londres, sous le numéro 01312454,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 5, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, Royaume Uni, le 21 septembre.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière, directement ou indirectement en relation avec son objet ou étant liée à la promotion de son développement ou extension.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Arup (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B. Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de septembre. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier du mois d'avril et se termine le trente et un du mois de mars de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un du mois de mars 2010.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué a/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Arup Group Limited, prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):

Gérant(s) de catégorie A:

- M. Matthew Tweedie, Group Finance Director de Arup Group Limited, né le 21 décembre 1971 à Redhill et demeurant à 5 St Thomas Place, Wheathampstead, Hertfordshire, AL4 8BG Royaume Uni.

Gérant(s) de catégorie B:

- M. Dennis Marc Bosje, gérant, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et demeurant à 3 Boxepull, L-8447 Steinfort, Grand Duché de Luxembourg,

- M. Sinan Orner Sar, gérant, né le 5 juin 1980, à Luxembourg et demeurant à 14, rue d'Ellange, L-5692 Elvange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg AC le 25 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39244. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127252/356.

(090153372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Recylux Transports S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009127214/11.

(090153088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

D-R Luxembourg Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56189 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009127237/12.

(090152772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pesa Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 45.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009127238/14.

(090152929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Stin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.904.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 septembre 2009 de la société STIN GROUP S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Prolongation des mandats des administrateurs de classe B suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg

Mutua (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B41471 auprès du RCS du Luxembourg

Prolongation des mandats des administrateurs de classe A suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Madame Irina Vasilyeva, né le 20 janvier 1971 à la Région Rostov, Russie, et ayant pour adresse 13-2 Ismaylovskoe Shosse, 105318 Moscou, en Russie.

2. Prolongation du mandat du commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

EQ Audit S.à r.l. ayant pour adresse le 2, Rue J. Hackin, 1746 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B124782 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur B

Référence de publication: 2009127200/27.

(090153134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
3. Le nombre des gérants de catégorie B a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
4. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
6. M. Thomas Paul ALBER, administrateur de sociétés, né à Bridgeport (Etats-Unis d'Amérique) le 17 août 1960, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
7. M. Hythem EL-NAZER, administrateur de sociétés, né au Caire (Egypte), le 13 juillet 1978, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, 200, Clarendon Street, 56th floor (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127166/28.

(090152964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

SI PO LE MOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.780.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 septembre 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SI PO LE MOS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127122/24.

(090152753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Le Petit Théâtre, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1130 Luxembourg, 85, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 19.858.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 1^{er} octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société LE PETIT THEATRE S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 85, rue d'Anvers, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 octobre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2009127087/19.

(090152910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.025,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Il résulte des actes de la Société que:

- son gérant Mr Laurent Forget a changé son adresse pour 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- son gérant Mr Joseph Cohen a changé son adresse pour 35 Portman Square, W1H 6LR Londres (UK)
- son gérant Mr Pablo Velez a changé son adresse pour 35 Portman Square, W1H 6LR Londres (UK)

FIZZ BEVERAGE S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Francesco Moglia

Gérant

Référence de publication: 2009127146/16.

(090152521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.475.

Suite à la lettre signée en date du 30 juin 2009, le conseil de gérance de la société Candle Luxco S.à r.l. a été avisé de la démission du Gérant B suivant à compter du 30 juin 2009:

Démission de Gérant Investisseur suivant avec effet au 30 juin 2009:

Madame Tian Tan, né le 03 septembre 1953 à Johor, Malaisie, et ayant pour adresse 28, Norland Square, W11 4PV Londres, à Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant Domiciliataire

Référence de publication: 2009127199/16.

(090153108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.
